



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **Magnin Dec.Hor Sàrl**, Rue du Nord 176,  
2300 La Chaux-de-Fonds
2. Délai pour contester l'état de collocation:  
20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire:  
10 jours après la publication
4. **Remarques:** But: traitements décoratifs sur pièces d'horlogerie, bijouterie, acier, etc; tous types de travaux de découpe; gravure laser sur pièces d'horlogerie.  
Est également déposé l'inventaire mentionnant les biens revendiqués par des tiers. Dans le délai de dix jours dès le 29 mai 2015, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Office des faillites  
2053 Cernier

02159515

